



## FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS SECTION IV

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** : Savoir travailler dans un milieu amianté, savoir prévenir le risque au sein de son entreprise.

**CONTENU DE LA FORMATION** : Conforme au décret du 23 février 2012

**MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES** :

**En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

**En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

**En distanciel** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

**En multi-modal V1** : En Visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

**En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

**Durée en heures** : 35 heures

**CONDITIONS D'INSCRIPTION** : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste.

**En classe virtuelle** : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propriété ou l'alimentaire.

**En multi-modal** : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

**RESULTAT ATTENDU** : Savoir travailler en milieu amianté, prévenir le risque amiante, obtenir la certification SS4

**FINANCEMENT POSSIBLE** : CPF, fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

**PROGRAMME - ACTION DE FORMATION** : aller vers formation en présentiel

formation multi modale V1

formation multi modale V2

FORMACODE 22265

Répertoire spécifique RS1538

RNCP nom applicable

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI





**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS SECTION  
IV  
PROGRAMME EN PRESENTIEL**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Savoir appliquer les exigences réglementaires.
	Définition de l'amiante et effets sur la santé
	Les textes législatifs et leur évolution
	Les règles techniques de mise en œuvre.
	Les acteurs de la prévention et l'évaluation des risques.
2	Savoir organiser la prévention.
	Les maladies professionnelles, rôle du médecin du travail
	Les fiches de poste, fiches d'exposition.
	Réaliser une veille réglementaire.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.
	Rôle des différents acteurs sur le chantier.
	Les composantes d'un mode opératoire
	EPI et EPC
	Réaliser son intervention.

**METHODE PEDAGOGIQUE** : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 40% de mise en situation.

**METHODE D'EVALUATION** : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

**DATE ET SESSIONS DES FORMATION :**

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif oref.

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI





**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS  
SECTION IV  
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V1) : classe virtuelle + présentiel.**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	<b>Savoir appliquer les exigences réglementaires.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Définition de l'amiante et effets sur la santé
	<i>En classe virtuelle</i>	Les textes législatifs et leur évolution
	<i>En présentiel</i>	Les règles techniques de mise en œuvre.
	<i>En classe virtuelle</i>	Les acteurs de la prévention et l'évaluation des risques.
2	<b>Savoir organiser la prévention.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Les maladies professionnelles, rôle du médecin du travail
	<i>En classe virtuelle</i>	Les fiches de poste, fiches d'exposition.
	<i>En classe virtuelle</i>	Réaliser une veille réglementaire.
3	<b>Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Rôle des différents acteurs sur le chantier.
	<i>En présentiel</i>	Les composantes d'un mode opératoire
	<i>En présentiel</i>	EPI et EPC
	<i>En présentiel</i>	Réaliser son intervention.

**METHODE PEDAGOGIQUE** : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 21 heures. Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques. Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

**METHODE D'EVALUATION** : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

**DATE ET SESSIONS DES FORMATION :**

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI





**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS SECTION  
IV  
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V2) : A distance + présentiel.**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	<b>Savoir appliquer les exigences réglementaires.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Définition de l'amiante et effets sur la santé
	<i>En classe virtuelle</i>	Les textes législatifs et leur évolution
	<i>En présentiel</i>	Les règles techniques de mise en œuvre.
	<i>En classe virtuelle</i>	Les acteurs de la prévention et l'évaluation des risques.
2	<b>Savoir organiser la prévention.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Les maladies professionnelles, rôle du médecin du travail
	<i>En classe virtuelle</i>	Les fiches de poste, fiches d'exposition.
	<i>En classe virtuelle</i>	Réaliser une veille réglementaire.
3	<b>Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.</b>	
	<i>En classe virtuelle</i>	Rôle des différents acteurs sur le chantier.
	<i>En présentiel</i>	Les composantes d'un mode opératoire
	<i>En présentiel</i>	EPI et EPC
	<i>En présentiel</i>	Réaliser son intervention.

**METHODE PEDAGOGIQUE** : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 21 heures de formation dans un temps définit. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

**METHODE D'EVALUATION** : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

**DATE ET SESSIONS DES FORMATION :**

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

**Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS**

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

